



**curafutura**

Die innovativen Krankenversicherer  
Les assureurs-maladie innovants  
Gli assicuratori-malattia innovativi

Département des finances et de la santé  
Conseiller d'Etat Kurth  
Case Postale  
Rue de la Collégiale 12  
2000 Neuchâtel

Par email à : [Luana.Chiffelle@ne.ch](mailto:Luana.Chiffelle@ne.ch)

Berne, le 5 mars 2020

**Consultation sur l'avant-projet de rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'initiative « Assurance soins dentaires »**

M. le Conseiller d'Etat Kurth,

La consultation sur l'avant-projet de rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'initiative « Assurance soins dentaires » a été ouverte le 24 janvier 2020. Nous prenons volontiers position comme suit.

**Position de curafutura**

Le système suisse en matière de santé bucco-dentaire, basé sur la responsabilité personnelle et la prévention, a fait ses preuves. La Suisse est un des meilleurs pays en matière de santé bucco-dentaire. Une modification du système par l'instauration d'une assurance dentaire obligatoire n'est pas justifiée. curafutura rejette l'initiative populaire cantonale « Pour une assurance des soins dentaires ».

Le Conseil d'Etat propose un contre-projet indirect en trois axes : promotion de la santé bucco-dentaire et prévention ; prophylaxie et dépistage ; soins dentaires de base. Ce contre-projet comme mesures de prévention ciblées va dans la bonne direction.

curafutura ne prend pas position concernant l'introduction d'une taxe sur les boissons sucrées. Pour les futures discussions relatives au financement du contre-projet, curafutura rejette un financement via une prime cantonale dentaire supplémentaires à la prime LAMal. D'une part, la Loi fédérale sur l'assurance-maladie obligatoire ne prévoit pas la délégation de tâches par un canton aux assureurs-maladie. D'autre part, il ne faut pas sous-estimer la surcharge administrative, et donc les coûts, qu'une prime parallèle à la prime LAMal engendrerait pour les assurés neuchâtelais.

**Développement**

**Initiative cantonale**

Le système actuel de soins dentaires en Suisse repose sur la responsabilité individuelle (hygiène bucco-dentaire, assurance complémentaire) et les mesures de prévention. Ce système fonctionne très bien. En effet, comme le rappelle le Conseil d'Etat (rapport, p. 4), la santé bucco-dentaire s'est nettement améliorée en Suisse depuis les années 1960. De plus, la situation bucco-dentaire en Suisse actuellement



**curafutura**

Die innovativen Krankenversicherer  
Les assureurs-maladie innovants  
Gli assicuratori-malattia innovativi

est une des meilleures au monde. Dans sa dernière étude comparative, l'OCDE<sup>1</sup> pointe la Suisse comme un des meilleurs pays par rapport à l'indice carieux des enfants de moins de 12 ans avec un indice de 0.9 pour la Suisse contre 1.6 pour la moyenne OCDE – pour comparaison, indice des pays frontaliers : Allemagne 0.7, France 1.2, Italie 1.2, Autriche 1.4.

De même, il n'existe aucune preuve que la santé bucco-dentaire à Neuchâtel dérogerait à ce constat. Complétant les observations publiées par l'OCDE, Menghini<sup>2,3</sup> montre aucune différence significative dans la bonne santé bucco-dentaire helvétique entre différentes régions de Suisse.

Le modèle suisse basé sur la responsabilité personnelle et la prévention a fait ses preuves. Un changement de système avec l'instauration d'une assurance dentaire obligatoire tel qu'exigé par l'initiative cantonale n'est pas justifié (pas de proportionnalité entre la problématique et la mesure). Pour ces raisons, curafutura rejette l'initiative populaire cantonale.

### **Contre-projet indirect**

La bonne santé bucco-dentaire est inégalement répartie à travers la population. Certaines populations sont plus à risque, notamment selon les situations économiques et socio-culturelles (migration)<sup>4,5</sup> ou pour les fumeurs<sup>6</sup>. Plutôt qu'une assurance obligatoire « arrosoir », curafutura préfère la voie du Conseil d'Etat pour des mesures ciblées afin de « [g]arantir des conditions cadres à même de favoriser la santé bucco-dentaire pour toute la population, en ciblant plus particulièrement les groupes les plus vulnérables » (rapport, p. 8).

### **Concernant les « soins de base »**

Autant l'initiative que le contre-projet visent à prendre en charge resp. améliorer les « soins (dentaires) de base ». Le Conseil d'Etat reconnaît qu'aucune définition n'a été établie (p. 10). Il semble judicieux que le législateur neuchâtelois définisse le cadre de prise en charge pour ces « soins de base ».

### **Financement du contre-projet**

curafutura ne prend pas position sur le fond concernant la proposition du Conseil d'Etat d'instaurer une taxe sur les boissons sucrées.

curafutura rejette clairement l'alternative de financement via une prime cantonale supplémentaire à la prime d'assurance-maladie obligatoire. D'une part, la LAMal ne prévoit pas la délégation de tâches par un canton aux assureurs-maladie. D'autre part, il ne faut pas sous-estimer les coûts administratifs à charge des assureurs-maladie pour gérer en parallèle une telle « prime supplémentaire », coûts qui se répercuteraient sur les primes des assurés neuchâtelois.

<sup>1</sup> OCDE (2009), «Dental health among children», in *Health at a Glance 2009*, OCDE iLibrary.

<sup>2</sup> Giorgio Menghini (2009), « Orale Gesundheit verschiedener Altersgruppen in der Schweiz », in: *Zahnarzt PRAXIS*, 2009/6.

<sup>3</sup> Giorgio Menghini & al. (2010), « Further caries decline in Swiss recruits from 1996 to 2006 », in *Schweiz Monatsschr Zahnmed*, Vol. 120/7.

<sup>4</sup> Tuomas Waltimo, Giorgio Menghini & al. (2016), « Caries experience in 7-, 12-, and 15-year-old schoolchildren in the canton of Basel-Landschaft, Switzerland, from 1992 to 2011 », in *Community dentistry and oral epidemiology*, Vol. 44/3.

<sup>5</sup> Simonson, Cunier, Bize et Paccaud (2013), *Description et analyse du dispositif en faveur de la santé bucco-dentaire des jeunes de 0 à 18 ans dans le canton de Vaud*, IUMSP.

<sup>6</sup> Giorgio Menghini & al. (2010), op. cit.



**curafutura**

Die innovativen Krankenversicherer  
Les assureurs-maladie innovants  
Gli assicuratori-malattia innovativi

## Conclusion

curafutura rejette l'initiative populaire, qui n'est pas justifiée : le système suisse a montré son efficacité pour une excellente santé bucco-dentaire. La proposition de contre-projet du Conseil d'Etat pour des mesures de prévention ciblées va dans la bonne direction. Pour les futures discussions relatives au financement du contre-projet, curafutura rejette un financement via une prime cantonale dentaire supplémentaires à la prime LAMal.

Nous vous remercions pour la prise en considération de notre prise de position. Nous serons ravis de participer aux prochaines consultations et auditions que vous organiserez.

Avec nos salutations les meilleures  
curafutura

Saskia Schenker  
Vice-directrice  
Responsable politique de santé

Fabrice Tedeschi  
Politique de santé

Annexe : Questionnaire